



Webinaire FFBaD

Nouveautés
pour la campagne ANS-PSF 2025

Mercredi 16 avril 2025



- 1. Retour en chiffres sur la campagne 2024 et l'évolution des enveloppes**
- 2. Cadre de la campagne 2025**
- 3. Recevabilité des dossiers**
- 4. Évaluation des dossiers**
- 5. Actions éligibles 2025**

CAMPAGNE ANS-PSF 2024

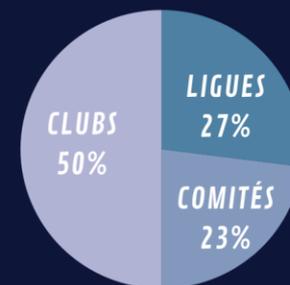


1 241 500 €
DE SUBVENTIONS ALLOUÉES
PAR L'ANS

Subvention moyenne par club : 2 378€

3 253 777 €
DE SUBVENTIONS DEMANDÉES
PAR LES STRUCTURES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS



421
DOSSIERS DÉPOSÉS

1 107
ACTIONS DÉPOSÉES



344 STRUCTURES
BÉNÉFICIAIRES

261 CLUBS

67 COMITÉS

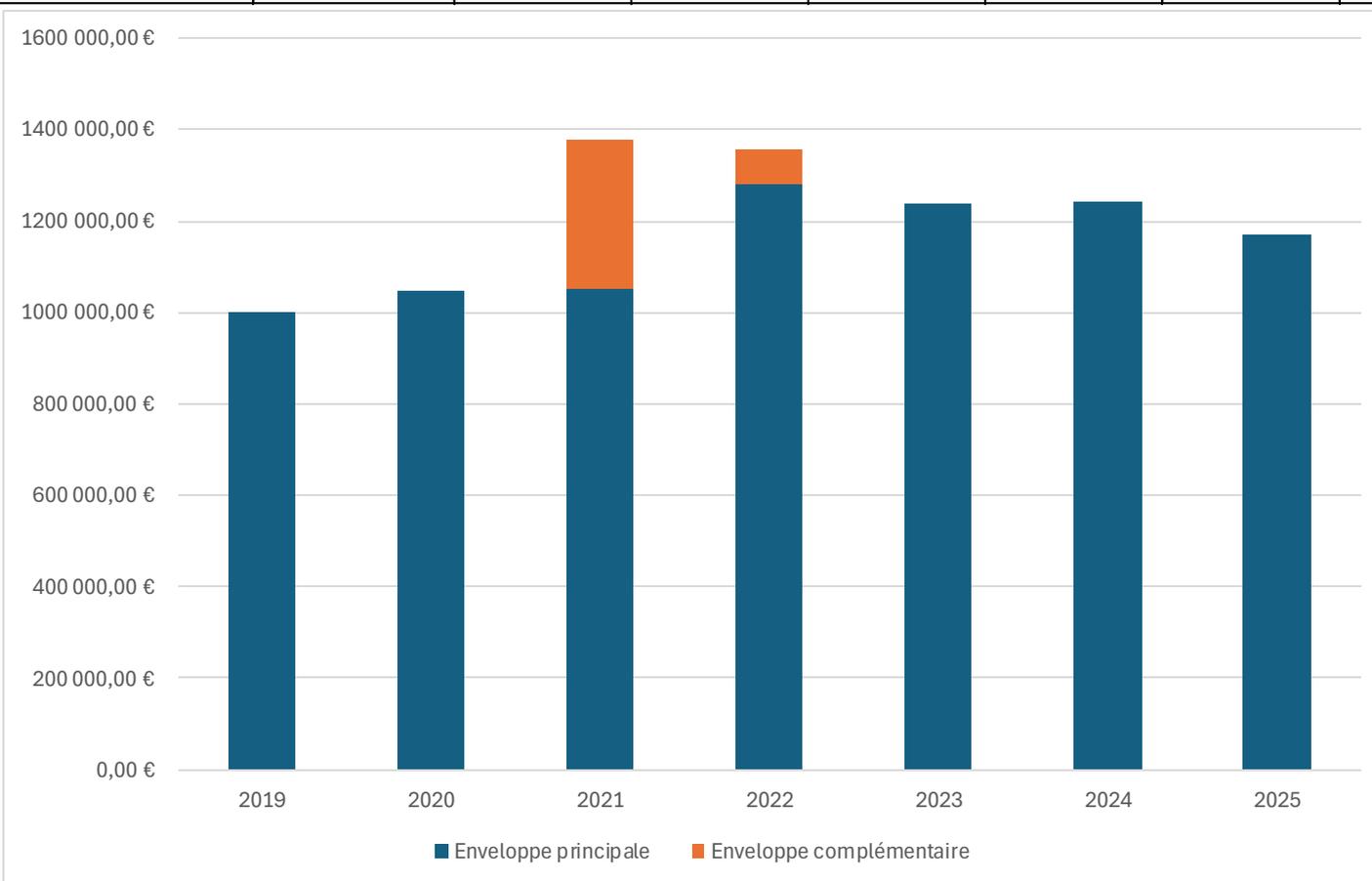
16 LIGUES

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



1. EVOLUTION DES ENVELOPPES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enveloppe principale	1 001 003,00 €	1 046 490,00 €	1 050 450,00 €	1 278 900,00 €	1 238 000,00 €	1 241 500,00 €	1 169 000,00 €
Enveloppe complémentaire			327 650,00 €	79 400,00 €			



2. CADRE DE LA CAMPAGNE 2025



Dépôt des dossiers

09/04 - 05/05

Pré-instruction

06/05 - 22/05

Evaluation

23/05 - 23/06

Vérifications/Réajustements

Finalisation de la campagne

2. CADRE DE LA CAMPAGNE 2025

- 🚩 **Courant juillet** → Pré-notification des attributions par les ligues régionales
- 🚩 **Septembre** → Paiement par l'ANS et transmission des notifications officielles d'accord / de refus via Le Compte Asso

2. CADRE DE LA CAMPAGNE 2025

Date d'ouverture : 09 avril

Date de clôture : lundi 05 mai à 10h
(heure France hexagonale)

Dépôt sur Le Compte Asso

1 SEUL DOSSIER par bénéficiaire

DEMANDE DE SUBVENTION

1 Sélection de la subvention/demande 2 Sélection du demandeur 3 Personnalisation 4 Description des projets 5 Archivage et suivi

CONSULTER / SAISIR LES PROJETS

Rang	Intitulé	Montant demandé	Actions
1	XXXXXXXXXXXX	5000	

1

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

2. CADRE DE LA CAMPAGNE 2025

L'accompagnement

- Une note de cadrage par type de structure (clubs / comités / ligues)
- Un tutoriel par type de structure
- ⇒ Outils accessibles [ICI](#)

- Les référents ligues et/ou comités

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS



Renseigner le code subvention de votre région

Libellé subvention	Code subventions
FFBadminton - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	959
FFBadminton - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	960
FFBadminton - Bretagne - Projet sportif fédéral	961
FFBadminton - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	962
FFBadminton - Grand Est - Projet sportif fédéral	963
FFBadminton - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	964
FFBadminton - Île-de-France - Projet sportif fédéral	965
FFBadminton - Normandie - Projet sportif fédéral	966
FFBadminton - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	967
FFBadminton - Occitanie - Projet sportif fédéral	968
FFBadminton - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	969
FFBadminton - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	970
FFBadminton - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	971
FFBadminton - Martinique - Projet sportif fédéral	972
FFBadminton - Guyane - Projet sportif fédéral	973
FFBadminton - La Réunion - Projet sportif fédéral	974
FFBadminton - Mayotte - Projet sportif fédéral	975

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

📌 Renseigner le numéro d'affiliation FFBaD pour les clubs

SAISIR LES AFFILIATIONS DE L'ASSOCIATION

Affiliations aux Fédérations non sportives

❗ Aucune affiliation non-sportive recensée



Affiliations aux Fédérations sportives

Type	Nom Fédération	n° affiliation	Licenciés total	Licenciés homme	Licenciés femme	Télécharger	Téléverser	Actions
Olympiques	FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE	<input type="text"/>	300	200	100			 

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Nouveautés

🗨️ Nombre limité d'actions :

- Clubs : 3
- Comités : 3, **sous réserve que l'une des 3 actions porte sur la féminisation.** Sans action sur la féminisation, le dossier devra donc comporter 2 actions maximum.



Si 3 actions déposées sans action sur la féminisation = dossier non retenu

- Liges : 4, **dont une action obligatoire sur la féminisation.**

🗨️ Pour les bénéficiaires d'une subvention en 2024, fourniture **des comptes-rendus des actions financées**

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Evaluation des actions 2024

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET
SPORTIF DE TARN ET GARONNE

N° RNA

N° SIREN

Consulter/modifier les
informations administratives

Demander une subvention

Demander remboursement Pass'Sport

Saisir les comptes-rendus

financiers (2)

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Evaluation des actions 2024

Avant le lundi 05 mai 2025, 10h (heure France hexagonale)

ÉTAPE 1

Vous souhaitez déposer une **nouvelle demande** en 2025.

Renseigner le compte-rendu en ligne* sur [Le Compte Asso](#)

Editer le PDF du compte-rendu en ligne

ÉTAPE 2

Déposer le PDF de votre compte-rendu lors de votre demande de subvention 2025 dans les documents spécifiques, dans le champ « Compte-rendu financier »

Pour déposer plusieurs comptes-rendus, créer un dossier zip (cf. p.4 du tutoriel)

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Transmission des pièces justificatives obligatoires

- Le plus récent rapport d'activité approuvé
 - ➔ Documents acceptés : PV d'AG 2023 approuvé ou 2024
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
 - ➔ Documents acceptés : BP 2025, ou saison sportive 2024/2025 et/ou 2025/2026, même s'il n'a pas été voté
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
 - ➔ Documents acceptés : comptes 2023 approuvés ou 2024
- Le RIB au nom de votre association
- Votre projet associatif 2025 ou olympiade en cours 2024/2028

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Nouveautés

📣 Une demande de subvention minimale par bénéficiaire (= dossier)

- **1 500€**
- 1 000€ pour les territoires carencés (ZRR) **!!** Pas pour les QPV

📣 **!!** Une demande de subvention minimale par action de 750 €

 Ce seuil est abaissé à **500 € par action** pour une demande totale pour un bénéficiaire de 1 000 €.

📣 Plafond pour la demande de subvention : **50%** du budget de l'action

📣 Budget de l'action **équilibré**

📣 Dates de l'action :

- Début durant l'année civile **2025**
- Fin avant le **30 juin 2026**

3. RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Transmission du dossier

Confirmer la transmission de la demande :

Cette action va permettre de transmettre votre demande au service instructeur.

Elle ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Une fois transmise, vous pourrez récupérer le Cerfa de la demande au format PDF à l'étape 3.

Souhaitez-vous continuer ?

 **Confirmer la transmission de la demande**

 **Annuler**

4. ÉVALUATION DES DOSSIERS

Une grille d'évaluation interne

Circuits

- Clubs métropolitains et comités :
Ligues → Cellule territoriale ANS-PSF → Cellule fédérale ANS-PSF
- Clubs ultramarins :
Fédération (avec avis ligues) → Cellule fédérale ANS-PSF
- Ligues :
Fédération → Cellule fédérale ANS-PSF

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS

Critères fédéraux

- S'inscrivant dans le projet associatif de la structure
- S'inscrivant dans la durée
- Ne relevant pas du fonctionnement quotidien de la structure
- S'inscrivant dans le projet fédéral, s'appuyant sur les dispositifs et outils fédéraux
- **Contribuant au développement de la féminisation**
- Innovantes en l'absence de dispositifs fédéraux
- Contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS

Critères fixés par l'ANS

- En faveur du public féminin
- En faveur du développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap
- Par des clubs issus de territoires prioritaires QPV et ZRR
- Dans le cadre de projets autour du sport santé

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

CONTENU D'UNE ACTION

 **1 code** et **1 intitulé** = copier/coller impératif action de la note de cadrage visée avec son code

* Récurance Première demande Renouvellement

* Intitulé

* Période Annuel

* Date de début * Date de fin

* Objectifs

* Description

* Fédération

* Nature de l'aide

* Modalité de l'aide

* Objectifs opérationnels

* Modalité ou dispositif

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

CONTENU D'UNE ACTION

- 🚩 1 objectif ANS (menu déroulant)
- 🚩 1 modalité FFBaD (menu déroulant)
- 🚩 **Des publics visés** à bien renseigner (menus déroulants)
 - Genre : « **Féminin** » pour toutes les actions sur la féminisation
 - Type (validité) : « **Public en situation de handicap / parasport** » pour toutes les actions sur le para-badminton
- 🚩 **Un type de territoire** à bien renseigner (menu déroulant)

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

PRINCIPALES NOUVEAUTES SUR LES ACTIONS

- Suppression des actions autour de la remobilisation des bénévoles et du sentiment d'appartenance
- Ajout d'une action autour de l'engagement et de la fidélisation des femmes pour les clubs, comités et ligues
- Ajout d'actions en faveur de la fidélisation des personnes en situation de handicap pour les comités et les ligues
- Fusion d'actions autour du Bad santé bien-être

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

Objectif – Développement de la pratique (A)

Modalité – Attirer de nouveaux licenciés et de nouvelles licenciées

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Public jeune	Promotion/Animation	Impulsion/Soutien	Stratégie/Structuration
Public féminin			
Personnes en situation de handicap			
Période estivale et AirBadminton	Communication Animation	Communication Animation	Communication Animation
Compétition d'envergure nationale et internationale			
Disciplines associées			
	Promotion/intégration <i>(dont Pickleball)</i>		
		Mise en œuvre de la création de club	



Code et intitulé de l'action (cf. note de cadrage) à copier/coller impérativement dans l'intitulé du projet sur LCA

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

Objectif – Développement de la pratique (A)

Modalité – Fidéliser les licenciés et les licenciées

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Féminines	Fidélisation et engagement	Coordination Impulsion	Stratégie Structuration
Jeunes	Diminution turn-over chez les jeunes (minimum EFB 2*) <i>Pour les clubs labellisés EFB 2* sur la saison 24/25</i>	Coordination/Animation compétitions/rencontres de proximité pour les jeunes et adultes	
Non compétiteurs adultes	Mise en place de rencontres innovantes	Coordination de l'offre club/Mise en place de rencontres innovantes	
Personnes en situation de handicap		Coordination Impulsion	Stratégie Structuration
			ETR

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

**Objectif – Développement
de la pratique (A)**

**Modalité – Prendre en considération les spécificités
des territoires ultramarins**



Territoires concernés : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte

CLUBS

Action favorisant la pratique compétitive en raison de l'éloignement territorial

Les clubs ultramarins peuvent se positionner sur toutes les actions de la note de cadrage club. En complément, ils peuvent se positionner sur leurs actions spécifiques.

LIGUES

Action favorisant la pratique compétitive sur d'autres territoires (déplacement extraterritorial)

Action liée au rayonnement international

Les ligues ultramarines peuvent se positionner sur toutes les actions de la note de cadrage ligue, ainsi que comités. En complément, ils peuvent se positionner sur ces actions spécifiques.

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

Objectif – Promotion du sport santé (B)

Modalité – Faire du badminton un levier de santé et bien-être

CATÉGORIES	CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Projet(s) Bad santé bien-être	Promotion/Animation	Coordination/Impulsion	Stratégie/Structuration
Entreprises	Promotion/Animation	Impulsion/Soutien	
Personnes placées sous main de justice et personnels	Action en faveur des PPSMJ	Impulsion/Soutien	

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

Objectif – Développement de l'éthique et de la citoyenneté (C)

Modalité – Promouvoir les valeurs du badminton et l'engagement

CLUBS	COMITÉS	LIGUES
Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton	Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton	Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton
Action favorisation l'intégration des jeunes dans l'engagement bénévole associatif		
Action favorisant les initiatives éco-responsables	Impulsion/Soutien	

5. ACTIONS ÉLIGIBLES 2025

**Objectif – Accession territoriale
au sport de haut niveau (D)**

Modalité – Détection – accession territoriale

CLUBS	COMITÉS
<p>Action concourant au maintien du label Club Avenir</p> <p><i>Pour les clubs labellisés Club Avenir sur la saison 2024/2025</i></p>	<p>Stages, regroupements, de sélections et campagnes de détection niveau DAD</p> <p><i>Public éligible concernant ces actions : catégories minibad à benjamin</i></p>



Pour les comités : total des demandes de subvention pour les actions liées à l'accension territoriale au sport de haut niveau <10% de la demande de subvention globale

RAPPEL : CALENDRIER / ACCOMPAGNEMENT

Date d'ouverture : 09 avril	Date de clôture : lundi 05 mai à 10h (heure France hexagonale)
Dépôt sur Le Compte Asso	1 seul dossier par bénéficiaire

L'accompagnement

- Une note de cadrage et un tutoriel 2025
- Des référents ligues et/ou comités

Accompagnement et interlocuteurs – Territoires Référents ANS



*Coordonnées disponibles
en annexe 4 du tutoriel*

Au sein des ligues



Territoires ultramarins :

GUAD : Steevy MONTOUT

GUYA : Patrice AKALEPJO

MART : Cyrille BERTON

REUN : Christophe CHENUT

MAYO : Matthieu GOUZOU

Toutes les informations sur la campagne ANS-PSF 2025



Sur [MyFFBaD](#)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

***Pour toute question
sur la campagne ANS-PSF 2025***



Référents de votre ligue/comité



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet - 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07